

# Des AESH en grève après un violent incident avec un élève

UNE ACCOMPAGNANTE D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) DE L'ÉCOLE KALLISTE (15

4 min ▪ Theo BESSARD [tbessard@laprovence.com](mailto:tbessard@laprovence.com)

**D**evant l'école Kalliste dans le 15<sup>e</sup>, où a eu lieu une agression extrêmement violente, la tension est palpable. *"On voit régulièrement des situations où ça pète, mais un épisode comme ça, c'est la première fois"*, confie une enseignante.

Un élève de 8 ans en situation de handicap a asséné, lundi 30 mars en classe, un violent coup de tête au visage de la personne chargée de l'accompagner dans son apprentissage scolaire (AESH).

Les six renvois d'établissements dont il a fait l'objet - le dernier il y a six mois - posent pour le personnel éducatif la question du manque de moyens pour prendre en charge ces enfants au parcours émaillé de violences. Alors que les AESH de l'école ont décidé de faire grève aujourd'hui, ils ont été reçus avec les syndicats, hier matin, à la direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône (1<sup>er</sup>).

Farida, Baya et Fahima, les AESH de l'école Kalliste, font corps devant le rideau de fer des bureaux du boulevard Charles-Nedelec.

Dans ce métier où 94% des salariés sont des femmes, la sororité est une valeur forte. *"On se connaît bien, on tutoie la même galère"*, résume Farida, AESH depuis 15 ans. Dans l'académie Aix-Marseille, un enfant en situation de handicap sur trois n'est pas accompagné à la hauteur de ses besoins, selon les chiffres communiqués par la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) à la commission d'enquête parlementaire sur les défaillances de prises en charge du

handicap et de la santé mentale, en 2025.

Dans les Bouches-du-Rhône, 6 949 élèves étaient en attente d'un AESH, soit 43% des élèves avec un handicap. *"Qui a encore envie d'aller se prendre des stylos dans la tête ?"*, fait mine de questionner Farida en pointant le comportement de cet élève de 8 ans. *"On aimerait les inclure, mais c'est impossible. Ils sont victimes de ce système éducatif en surchauffe et font des victimes. Les parents je les comprends, ils veulent que leur enfant soit accueilli normalement, mais l'agressivité empêche tout"*, pose Cédric, AESH à l'école Kalliste. *"À l'école Notre-Dame Limite Jean-Perrin, il a frappé la directrice, il a été viré. Cette fois, rien"*, assure Fahima qui regrette que les enseignants n'aient pas rejoint le mouvement de grève. Rim, la victime, a, elle, *"peur de revenir"* à l'école, soutiennent ses collègues, après une agression pour lequel un médecin a prescrit 15 jours d'interruption totale de travail (ITT). La Ville de Marseille a de son côté *"effectué un travail de fond avec l'élève et sa famille, permettant un apaisement de la situation lors des temps périscolaires"*.

Devant l'école de la Visitation, dans le 14<sup>e</sup>, la co-secrétaire générale CGT éducatrice, Monia Haddaoui se souvient d'une situation similaire : *"C'était l'année dernière, un enfant à peine plus vieux qu'à Kalliste. Il a tiré les cheveux de ma collègue AESH jusqu'à les arracher, on aurait dit un scalp."* *"Sur le registre des signalements, on a 2 000 alertes pour manque de sécurité au travail dans le cadre scolaire au sein de l'académie des Bouches-du-Rhône. Pour 40% d'entre eux, ce sont des AESH face à la violence"*, ajoute-t-elle. Les AESH se sentent désarmés : *"On reste en CDD pendant 3 ans, 6 pour certains. Dans cette période, l'établissement peut nous virer à tout moment. Si on saisit un élève un peu trop fort, les parents portent plainte ou pire, se vengent"*, listent ceux de l'école Kalliste.

Selon eux, l'administration *"reconnaît des dysfonctionnements mais invoque une obligation scolaire pour maintenir l'accueil en mode dégradé"*.

À cause de retards dans les dossiers, l'élève qui a agressé à Kalliste ne

bénéficiait ainsi pas d'attestation de prise en charge par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pourtant prérequis.

La CGT éduc13 a demandé "*une évaluation préalable des risques et un accompagnement renforcé des AESH avec des formations qualifiantes, et l'arrêt immédiat des affectations d'AESH auprès d'élèves n'ayant pas de notification MDPH en cours de validité*".